

**SEMESTRES 1 ET 2 BIOLOGIE - SANTE
PARCOURS SCIENCES DU VEGETAL**

Modalités d'admission

De plein droit pour tous les étudiants titulaires de 180 ECP¹ ou d'un diplôme de licence d'une Université de la Communauté européenne. Pour les étudiants ne remplissant pas ces conditions, un dossier de candidature doit être déposé auprès du service adéquat de l'Université qui statuera sur la demande (www.u-bourgogne.fr).

Actuellement le vivier de recrutement des étudiants participant au M1-SV est principalement constitué par les étudiants de la L3-Biologie, option Biologie cellulaire et physiologie et dans une moindre mesure par ceux de la L3-Biologie, option Biologie des Organismes, de la L3-Biochimie et de la L3-Biologie Générale (UFR Sciences de la Vie de l'Université de Bourgogne).

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 1

ENSEIGNEMENT	VOLUME				ECP		
	CM	TD	TP	TOTAL	CT	CC	TOTAL
UE 1 - Régulation et dynamique cellulaire (RDC)	34	8	16	58 h			5
UE 2 - Anglais-1 (AN-1)	0	20	0	20 h			2
UE 6 – Physiologie moléculaire et cellulaire végétales (PMCV)	30	18	38	86 h			12
UE 7 – Protéomique et bioinformatique (PBI)	15	15	20	50 h			5
UE BB Séminaires sur les questions d'actualité en biologie et physiologie végétales	30	0	0	30 h			6

SEMESTRE 2

UE 12 – Anglais approfondi (ANG)	0	10	10	20 h			2
UE 14 – Génétique (GEN)	22	12	16	50 h			5
UE 17 – Réponses cellulaires et moléculaires des interactions plante-environnement (RCMIPE)	38	16	32	86 h			8
OPTION AU CHOIX UE7 - Neurosciences (Neurobiologie, sens chimiques et adaptations comportementales) UE 9 - Nutrition humaine et prévention Nutritionnelle UE 10 - Muséologie et Vulgarisation des Sciences et Techniques UE 14 – Pharmacologie UE 15 - Toxicologie UE 22 - Agronomie végétale UE 24 - ImmunoPathologies et ImmunoThérapies UE 25 – Microbiologie UE 26 - Prédiction Moléculaire et Validation des résultats expérimentaux UE 27 - Nanotechnologies UE 30 - Chimie Extractive et Chimie Structurale des Composés Naturels Végétaux	Variable selon les options			50 h			5
UE Stage				100 h			10
UE17 – UEP	Equivalent au second semestre						30

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Au niveau LICENCE, l'étudiant pourra accéder de droit au semestre suivant à condition qu'il n'ait qu'un seul semestre non validé dans son cursus. Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre S1 de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études en S3.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Contacts

Responsable du diplôme : Benoît SCHOEFS

Secrétariat-scolarité : Nathalie THOMAS ☎ 03.80.39.37.34 Brigitte FRANCOIS Tél :03.80.39.50.32
secretariat.msavan@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR Sciences de la Vie de la Terre et de l'Environnement